

Quoique l'acte de donation ne subsiste plus , les preuves à l'appui ne manquent pas ; ce sont encore les registres capitulaires qui vont nous les fournir.

Le premier titre est un testament de Guillaume de la Palud , archidiacre de Vienne et prévôt de Fourvières , en date du mois d'août 1243.

Au cinquième paragraphe, il laisse à titre d'institution, 120 marcs d'argent, qu'il a sur sa maison sise dans le cloître et qu'il tient en obligation de l'archevêque de Cantorbéry, lequel pour , rentrer en possession de sa maison, devra payer les réparations qu'y a faites le testateur.

L'an 1382, le doyen de Saint-Amour propose qu'il y a une maison dite la maison de Cantorbie , située dans le cloître, au devant de la grande église de Saint-Jean, et qu'une muraille de ce logis était tombée , à quoi il fallait mettre ordre.

Sous la date de 1411, Severt, St-Aubin et Colonia citent une lettre dont on avait encore l'original de leur temps , par laquelle l'église de Lyon sollicite l'archevêque de Cantorbéry de prendre soin de la maison et du domaine de Quincieu , donnés autrefois , par le chapitre de Lyon , au bienheureux Thomas , alors archevêque de Cantorbéry, et qui avait été chassé de l'Angleterre par les Anglais.

Cinq ans après , et le 5 juin 1416, Philippe de Thurey , archevêque de Lyon, et le chapitre, firent expédier, à Cantorbéry , des lettres qui représentaient que , par une inspiration de la charité, leurs prédécesseurs avaient donné au B. Thomas de Cantorbéry , *qui, pour lors, demeurait en exil, près de leur église*, une maison avec ses dépendances, au bourg de Quincieu, pour l'empêcher de mendier à la honte de sa dignité ; concession maintenue par l'archevêque de Cantorbéry comme un lien durable de fraternité entre les deux primatiales , et comme un souvenir impérissable de l'accueil fait au saint martyr ; mais les longues guerres entre la France et l'Angleterre ayant empêché les gens de Cantorbéry de venir à Quincieu, les rois de France en ayant plus d'une fois disposé en